

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 13 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 juin 2018, à 20 H 45, en session ordinaire, sous la présidence de Mr MILOCHAU Serge, Maire.

Etaient présents : Mr MILOCHAU Serge, Mr ROUSSEAU Nicolas, Mme LIGNEAU Céline, Mr ROPERS Eric, Mme BICHO Jocelyne, Mr BREY Nicolas, Mr BRISSON Pascal, Mr PROUTHEAU Jean-Luc, Mme BONAMY Aurélie, Mme MILOCHAU Soline.

Absent excusé : Mr RENARD Romain
Secrétaire de séance : Mr BREY Nicolas

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente.
- **APPROUVE** la modification des statuts décidée le 15 mars 2018, par le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Oysonville Chatenay, suite à l'intégration des communes de Ardelu et de Oysonville à La Communauté de Communes Cœur de Beauce, communauté de communes ayant la compétence scolaire.

Cette modification consiste en l' actualisation des articles 1, 5 et 7 concernant la composition, la représentation et la contribution des membres, la communauté de communes Cœur de Beauce se substituant aux communes de Ardelu et Oysonville. L'article 6 est également modifié, vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités qui dispose que le bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé « du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ». De même, l'article 8 est modifié pour tenir compte du changement de trésorier.

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS) de l'année 2017 présenté par le Maire.
Il rappelle que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr

- **ACCEPTE** la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 7 H 25 centièmes hebdomadaire, non pourvu depuis 1^{er} septembre 2017, date de départ en retraite de l'agent qui occupait ce poste. Cette suppression a été soumise au comité technique auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale qui a émis un avis favorable en date du 05/04/2018. Cette suppression prendra effet au 1^{er} juillet 2018.
- **DECIDE** de prendre de prendre en charge dans le budget communal la subvention attribuée par le Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du fonds départemental de péréquation 2017 (2^{ème} part) pour un montant de 1521 Euros.
En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la modification budgétaire suivante, en section de fonctionnement :
 - Dépenses :
 - Art 615228 = + 1 521,00 €
 - Recettes :
 - Art 7482 = + 1 521,00 €
- **FAIT** le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de la salle polyvalente. Il reste à réaliser des travaux de plomberie, de peinture et de pose de revêtement de sol. Il est procédé au choix de la faïence pour le local des sanitaires.
- **EVOQUE** et déplore la gêne causée par les aboiements continuels de chiens, source de nuisances pour le voisinage. Un courrier sera adressé au propriétaire concerné pour lui rappeler ses obligations et lui demander de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cette nuisance.

DIVERS :

Il sera demandé l'enlèvement d'une caravane stationnant sur le domaine public depuis plusieurs semaines.

Le problème de la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du village est évoqué. Les services de la de la subdivision de la Beauce Chartraine seront sollicités en vue de la réalisation d'un comptage.

Le Maire,

Serge MILOCHAU